



Voeux du Maire le dimanche 8 janvier 2017

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2017

N°308

LE MOT DU MAIRE

Après une longue trêve des confiseurs, nous voilà repartis vers un cycle annuel riche en événements locaux, nationaux et même internationaux.

Mais faut-il le dire, cette richesse ne sera pas pour les communes « sonnante et rébuchante ».

De touche en touche, de ponctions en contributions toujours affublées d'un vocabulaire hermétique, la note devient salée d'abord pour les collectivités, mais aussi si nous n'y prenons garde, pour le contribuable.

En effet, quand nous projetons un investissement coûteux, nous ne tenons plus compte des fameuses subventions d'équilibre qui en fait ne sont rarement acquises, mais quand elles le sont, ne le sont que de façon très marginale. Autrement dit, dans tous les cas, le compte n'y est plus.

Aussi, à Sainte-Anastasie, le Conseil Municipal s'est engagé depuis 2014 et donc en 2017, et aussi longtemps que faire se pourra à ne pas augmenter les taux ni le poids de la fiscalité sur les ménages.

Ce faisant, aucune majoration des services publics n'est envisagée tout en maintenant les priorités suivantes, concernant les engagements et les efforts financiers en faveur des écoles, du service social et du monde associatif.

Quant aux investissements nécessaires, je proposerai au Conseil Municipal de poursuivre la mise à niveau de la voirie communale et, d'une façon générale, de poursuivre ou d'achever le programme électoral validé par les élections de 2014.

Pourtant, dans une situation, qui pour nous n'est pas de « crise », mais simplement de gestion nécessairement prudente, comme cela a toujours été le cas, il n'est envisagé, sauf nécessité absolue de faire appel à l'emprunt qui somme toute n'est qu'une dette différée.

Enfin, seule lueur d'espoir réaliste à moyen et long terme est la possibilité de réaliser demain des équipements réellement structurants non pas à la seule échelle communale, mais à celle de la grande intercommunalité de la Provence Verte qui vient de voir le jour.

Pour conclure, en 2017 rien de fait ne devrait créer une source d'inquiétude supplémentaire.

Je forme donc l'espoir de voir notre économie se relever et cela vous le comprendrez n'est pas que du fait des communes.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 9 janvier 2017

N°2017-1 : Approbation du rapport 2016 de la commission d'évaluation des charges transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Monsieur le Président indique que la commission a adopté son rapport sur l'évaluation des charges transférées à la CCVI au 1er janvier 2016 lors de sa séance du 21 novembre 2016.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des huit communes membres.

Il est rappelé que l'approbation du rapport est soumise aux délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux puisque les coûts d'investissements n'ont pas été pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le rapport 2016 ci-annexé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation pour la Commune de Sainte-Anastasia-sur-Issole tel qu'indiqué dans le rapport de la CLECT, soit 14 425 €.

NOTIFIE cette décision à la Communauté de Communes du Val d'Issole.

N°2017-2 : Convention de prestation de service AIST83

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var (A.I.S.T. 83) une nouvelle convention conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

La présente convention est valable jusqu'au 31/12/2017. Elle est renouvelable par reconduction expresse par période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.S.T. 83.

SIVED Collecte des déchets Adoptez les bonnes habitudes

Qui est concerné ?

Vous habitez une zone pavillonnaire, dans les quartiers de votre commune et vous bénéficiez d'un ramassage des déchets en « porte à porte ».



Vous êtes donc équipés d'un jeu de bacs (voir photo ci-contre) pour la collecte de vos déchets.

Ce n'est pas à vous de vous équiper en bacs. C'est la commune qui décide conjointement avec les services du SIVED d'équiper certains quartiers. Si votre commune ne vous fournit pas de bac c'est que votre quartier est collecté en bacs de regroupement ou en sacs.

Les bonnes habitudes à adopter

1) Essayer de sortir son bac seulement quand il est plein :

Dans vos quartiers les ordures ménagères sont ramassées plusieurs fois par semaine. Cependant, en effectuant le tri, il n'apparaît pas nécessaire de sortir votre bac à ordures ménagères à chaque collecte. Attendez qu'il soit plein ...

2) Rentrer son bac après la collecte :

Il est important de ne pas laisser son bac sur la voie publique :



- pour éviter les pertes et les vols
- pour rendre le quartier visuellement plus agréable et y faciliter la circulation

- pour éviter à la prochaine collecte que le camion ne s'arrête alors que le bac est vide.

Ces arrêts et manipulations à répétition représentent un travail supplémentaire pour les agents de collecte et rallongent la durée de la tournée. Ce qui contribue à augmenter le coût de la prestation.

3) Déposer dans ces bacs uniquement des déchets non dangereux :

Le dépôt de déchets non-conformes dans les ordures ménagères et les emballages peut représenter un danger pour les agents de collecte. En juin dernier un accident grave s'est produit suite à une explosion lors du compactage des déchets dans le camion de collecte.



ELECTION : changement d'adresse

Toute personne ayant déménagé au sein même de la commune doit se manifester auprès du service « élection » tel : 04.94.69.64.10, afin de pouvoir recevoir sa nouvelle carte électorale suite à la refonte, courant du mois de mars.

URBANISME



FIN DES TRAVAUX DEUX DECLARATIONS ADMINISTRATIVES IMPORTANTES

La construction de votre maison est terminée, vous devez effectuer deux démarches :

- l'une auprès de la mairie : envoi du formulaire de DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) pour déclarer l'achèvement administratif.

- l'autre auprès des impôts : envoi du formulaire H1 pour déclarer l'achèvement fiscal.

La DAACT : Le permis de construire est accordé pour des travaux précis. Lorsque tous les travaux autorisés dans le permis de construire (mur de clôture, piscine, abri de jardin compris si prévus dans le permis) sont terminés vous devez signer l'imprimé DAACT et le transmettre à la mairie.

La mairie dispose d'un délai de trois mois pour vérifier et contester ou valider la conformité des travaux.

Le formulaire H1 : Il implique que la maison est habitable (sans mur de clôture, piscine ou abri de jardin si prévus dans le permis), que l'achèvement des travaux permet l'utilisation effective du bien.

Le formulaire H1 sert à recenser les constructions nouvelles et établir leur valeur locative cadastrale.

Critères de l'achèvement au sens fiscal :

Une maison est habitable lorsqu'elle est hors d'eau, hors d'air (maçonnerie, couverture entièrement terminées), parquet ou carrelage posés, plâtres exécutés, et raccordée aux réseaux (eau, électricité, assainissement individuel ou collectif mis en service).

Le délai de déclaration de l'achèvement fiscal et donc de l'habitabilité est de 90 jours.

Enfin une troisième date est importante celle de réception des travaux. Elle ne concerne pas l'administration mais permet le départ pour faire jouer les garanties.

Source : DAACT article R 462-1 du code de l'urbanisme
Conformité article R 462-6 du code de l'urbanisme

Le nouveau seuil de recours à l'architecte

Un décret fixe le nouveau seuil de recours à un architecte à 150 m² de surface plancher (précédemment 170 m²) en application de la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine du 7 juillet 2016 (article 82).

Ainsi au-delà de ce seuil, les particuliers sont tenus de recourir à un architecte lorsqu'ils **édifient** ou **modifient** des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées à compter du **1er mars 2017**.

Source : décret du 14/12/2016

JO du 16/12/2016

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint



Règles de circulation et de stationnement rue Notre Dame

Les travaux entamés fins septembre 2016 sont terminés. Depuis, un nouvel arrêté réglementant la circulation et le stationnement a été pris. (Arrêté Municipal N°03/2017 en date du 17 janvier 2017)

La rue Notre Dame devient zone de rencontre. Les piétons ont priorité absolue sur tous les véhicules. Dans cette zone, la vitesse est limitée à 20km/heure. Le stationnement se limite à 04 places en zone bleue (20 minutes) de 07 heures à 19 heures, 07 jours sur 07 afin de permettre une rotation rapide des véhicules et facilitant ainsi l'accès aux commerces et aux services publics. Une place de stationnement est créée pour les personnes handicapées et un arrêt minute est maintenu devant la micro-crèche aux heures d'ouverture de cette dernière.

La mairie met gracieusement à disposition des usagers des disques de stationnement (dans la limite des stocks commandés). Dans la mesure du possible, nous recommandons le stationnement sur le parking des Ferrages qui est placé sous vidéo-protection.

Tout stationnement non réglementaire en zone de rencontre sera sanctionné par une contravention de seconde classe.



Flash infos

L'accueil décalé de votre Mission Locale

A partir du mois de février 2017, l'antenne de la Mission Locale de Brignoles proposera un « **accueil premium** » sans rendez-vous tous les quinze jours en plus des horaires d'ouverture habituelle au public.



- De 8h à 9h
- Un mardi sur deux à compter du 07/02/17
- Sans rendez-vous
- Sur l'antenne de Brignoles

Tel : 04.94.59.03.40

LA VIE AU VILLAGE

La Brioche de Nouchon
Boulangerie - Pâtisserie

Nombreux pains spéciaux

Ouvert tous les jours
de 6h à 20h

Les Négadisses - RD 15
83136 Ste ANASTASIE
Tél : 04.94.86.04.77

N° SIRET : 751 130 865 00031



Accueil de Loisirs
Ste Anastasie /
Forcalqueiret

La clôture des dossiers concernant cet accueil est fixée au **vendredi 3 février 2017**.

Pour tous renseignements les concernant, vous adresser à Françoise BOIDIN, Directrice, soit par téléphone, soit par mail, Tel : 06.89.77.86.73

Mail : françoise.boidin@odelvar.com

Eliette BERTHET, Adjointe scolarité



GEL

L'hiver n'est pas terminé et de fortes gelées sont encore possibles. Dans cette perspective nous vous rappelons la nécessité de protéger efficacement vos réseaux d'alimentation en eau et tout particulièrement vos compteurs qui sont par nature votre propriété et dont le remplacement ou la réparation resterait, en cas de destruction, à votre charge.

NEIGE

Sur ce même chapitre là encore les risques de chute de neige ne sont pas exclus. Dans cette hypothèse les services municipaux s'efforceraient comme toujours de procéder aux opérations de déneigement.

Toutefois sachez bien que même en Provence, à l'exception de la bande littoral, d'abondantes chutes de neige sont possibles et qu'il appartient à chaque usager du réseau de se prévenir contre cette éventualité.



BISTROT TAZIE
Ouvert dès le 6 février 2017

Marie et Jérôme sont heureux de vous accueillir dans leur bar restaurant, Bistrot de Pays.

Un lieu convivial, avec une cuisine simple et raffinée.

Ouvert dès 7h30, service du midi et du soir.

Fermé le dimanche soir et le mercredi.

SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Samedi 4 février 2017

18 h Salle polyvalente

Concert

PAR
L'HARMONIE FORCALQUEIROISE
DU VAL D'ISSELE



Entrée gratuite

TRAVAUX DU MOIS

Entretien des espaces verts :

- Débroussaillage Gaou de Vie, chemin des Mollières + bords rivière
- Elagage parking des Ferrages, chemin des Colombades, rue des Vendanges
- Entretien du village
- Brûlage feuilles à la Gare
- Taille de la haie de bambous devant la mairie
- Tonte parking des Ferrages
- Taille des arbres rue des Acacias



Travaux :

- Réparation porte de la Gare
- Réparation route devant la station d'épuration (enrobé)
- Pose de panneaux rue Notre Dame
- Démolition abri bus cimetière
- Remplacement du banc devant la Mairie



- Construction d'une jardinière nouveau cimetière (plantation d'un olivier par l'entreprise VERJADE)

Divers :

- Préparation Vœux du Maire
- Déménagement de la cave de l'ancienne mairie
- Débarrassage partiel du terrain des anciens bassins rue des Aires



CULTURE Information

A partir de 01/01/2017, la salle Albert Garnier ouvrira ses portes pendant les périodes d'expositions, sur deux semaines consécutives :

- le vendredi, samedi et dimanche
- * De 15h à 18h de novembre à avril
Vernissage à partir de 18h
- * Et de 16h à 19h de mai à octobre
Vernissage à partir de 19h

Les autres jours pourraient être consacrés aux écoles avec proposition d'atelier en présence de l'artiste. Seront aussi programmées des visites commentées auprès d'un public en situation de handicap.

Cathy SABATIER, Adjoint à la Culture




EXPOSITION

2017



Karen COUGHLIN **Monika CULMANN**

du V.S.D du 17 au 19 février 2017
du V.S.D du 24 au 26 février 2017
de 15h à 18h

Vernissage le **vendredi 17 février** à partir de **18h**

SALLE ALBERT GARNIER
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE



Lecture

Rencontre - Exposition

2017

La Salle Albert Garnier
reçoit l'écrivain

Jacques SERENA
Romancier, nouvelliste et dramaturge



Samedi
25 février
à 20 h

Entrée libre

SALLE ALBERT GARNIER
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE



COOP'ART

Karen COUGHLIN est un peintre figuratif qui élabore son œuvre autour d'univers oniriques. Elle utilise une technique mixte sur papier, toile de lin ou bois. Elle a exposé en France, en Irlande, au Mexique.

Monika CULMANN est une artiste autrichienne. C'est en observant la nature, les minéraux, qu'elle travaille en superposant des pigments, des collages, des glacis, des volumes. Un travail qui aboutit à une œuvre riche en couleurs.

*Le Président,
Michel POTIER*

La nouvelle **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte** est née le 1er janvier 2017.

L'élection aux fonctions de président et de vice-présidents s'est déroulée à Brignoles le 13 janvier 2017.

Ont été élu notamment :

Présidente : Madame Josette PONS, Député Maire de Brignoles

1er Vice Président : Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire de Ste-Anastasie

Rappelons que cette nouvelle structure intercommunale fusionne les anciennes communautés de communes de Sainte-Baume Mont Aurélien, du Comté de Provence et du Val d'Issole.

LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES CIGALES En ce début d'année les Cigales vous présentent tous leurs vœux pour que cette nouvelle année voit la réalisation de tous vos projets même les plus «fous» !!

Bienvenue en 2017
Oubliant vos soucis
Nous vous présentons
Nos meilleurs vœux
Et la réalisation des vôtres

Avec enthousiasme
Nous vous invitons
Nombreux et nombreuses
En toute amitié à une année
En joyeuse compagnie
(Les Cigales joyeuses de l'atelier d'écriture)

Après la Galette des Rois, voici venu le temps des crêpes. En effet le **samedi 25 février 2017** l'association vous offre un après-midi «crêpes maison» à partir de 14h30 à la salle polyvalente. Inscrivez-vous au plus tôt au 04.94.72.21.98 ou au 06.60.81.61.85

ACTIVITÉS :

Un petit rappel des activités exercées au local des Cigales rue Alphonse Daudet

- **Lundi à partir de 14h : Atelier «PEINTURE»**

- **Mercredi à partir de 14h30 : Atelier «LOISIRS»** vous accueillera pour un moment récréatif où votre esprit créatif peut être mis en valeur.

- **Jedi à partir de 14h30 : Atelier «JEUX DE SOCIETE»** Si vous avez la passion du jeu ne laissez pas les cartes et autre scrabble enfermés venez passer un moment en bonne compagnie.

- **Vendredi à partir de 15 h : Atelier «PROVENCAL»** Venez découvrir la richesse et la musicalité de cette belle langue ensoleillée.

Le Club vous propose également d'autres activités en dehors du local

- **Mercredi à partir de 14h : Atelier «JEUX D'ÉCRITURE»** dans une ambiance chaleureuse vos neurones sont mis à «l'épreuve»

- **Jedi à partir de 14h30 : Atelier «INFORMATIQUE»** qui vous permettra d'appréhender le «tout numérique» annoncé pour un futur très proche

- **Jedi à partir de 18h : Atelier «DANSES TRAD»** où vous retrouverez les danses régionales -salle polyvalente
Merci de votre attention.

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



C'est dans une ambiance amicale que l'Assemblée Générale de notre Association **ARTS'TASIE** s'est déroulée le vendredi 27 janvier. Tous les membres adhérents étaient présents ainsi que M. LEPAGE Marcel, M. DUCHEMIN Jean-Claude et M. ROY Jean-Marie de la Municipalité.

L'atelier adulte compte 7 nouvelles inscriptions et une vingtaine d'enfants très assidus à l'atelier peinture du mercredi. « La foire aux croûtes » se déroulera comme tous les ans le lundi de Pentecôte le 5 juin 2017 et notre exposition annuelle en fin d'année 2017.

L'assemblée s'est terminée par le pot de l'amitié autour de la galette des rois.

La Présidente, Ghislaine ABERT

SI TASIE M'ETAIT CONTE

Samedi 21 janvier, s'est tenue la 2ème Assemblée Générale de l'association "Si Tasie m'était conté" déjà forte de 66 membres.

Le Président a fait son rapport moral et d'activités, nombreuses en l'année 2016, a fait part du projet 2017 "Tasie et le chemin de fer" ; le Trésorier, Patrick CHAUSSIN, a rendu compte du bon usage des deniers de l'association.

La quarantaine de membres présents ont voté à l'unanimité pour André SIMONNEAU qui devient le 5ème membre du bureau.

La soirée s'est terminée par la traditionnelle galette des rois.

Jean Marie ROY, Président



APESA

CARNIVAL

Samedi 4 mars 2017

Organisé par l'APESA

14h30 - Départ du défilé
(salle polyvalente)

Danses et chants provençaux
Mise à feu du bûcher
Goûter offert aux enfants

Buvette sur place

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 4 février :

Concert Harmonie Forcalqueiroise à 18h salle polyvalente

Vendredi 17 février :

Vernissage COUGHLIN et CULMANN à 18h salle Garnier

Exposition du 17 au 19/02 et du 24 au 26/02 de 15h à 18h

Samedi 18 février :

AG Souvenir Français et Anciens Combattants à 14h salle polyvalente

Samedi 25 février :

Lecture "Esprits de Corps" par Jacques SERENA à 20h salle Garnier

Samedi 4 mars : Carnaval APESA à partir de 14h30 parking salle polyvalente

Les Poètes de Ste-Anastasia

Tango

Ma vie est un sport magnifique,
à première vue facile:
embrazza, caminada, baldosa.
Petit à petit naissent mes rêves,
naissent nos rêves,
qui font des mouvements de tango
un peu plus difficiles:
cruzada basico, ocho atras.
Il me tient comme une sculpture sensuelle,
une déesse sur la piste de danse.
Je tente à garder son rythme.
Parfois têtue, j'essaye d'improviser.
Mais si proche de mon amour
qui me guide décidé, mais tendre,
Je réalise une media luna parfaite.

Christine Cool: 2016



Petites annonces :

A vendre Xsara Picasso année 2006
300700 km diesel,
Contrôle technique OK
Prix : 1 700 €
Tel :06.61.52.56.06



SALON EVE COIFFURE



Suite à un problème de ligne téléphonique le numéro de téléphone du salon (04.94.72.29.45) n'a pas changé et sera remis en service très prochainement.

Vous pouvez me contacter au 06.25.60.06.51
Veuillez m'excuser pour ce désagrément.

Le carnet de Sainte-Anastasia

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Lyna HENRIOT née le 25 novembre 2016 et de Tom GHIGO né le 30 décembre 2016.

Décès : . Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Clémence FLOUR survenu le 14 décembre 2016, de Monsieur Georges THE survenu le 27 décembre 2016, de Monsieur Lucien MIOLLAN survenu le 28 décembre 2016 et de Monsieur François MISTRETTA survenu le 6 janvier 2017.

Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

RAPPEL URGENCE

Centre de soins d'urgence
et de santé de la femme

Centre Médical

13 ZAC Des Fontaites
83136 Forcalqueiret

04-94-78-51-78
07-68-35-58-55

Fax : 09-70-62-02-43

Ra Ta Touille
Traiteur
Cuisine gourmande à emporter ou sur place
Charcuterie, Fromage, Epicerie fine
Quartier les Négadisses 83136 Ste Anastasia
Tel: 06.50.17.77.46

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS LOCALES

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H
et le Mercredi de 13H30 à 16H30
Tel : 04.94.69.64.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30
Samedi de 9h à 12h00
Tél : 04.94.72.27.40

DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27
Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,
Le Val et La Roquebrussanne

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"
Le 1er mardi de chaque mois
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

Forcalqueiret 13 av. de la Libération
Mme FURTER Madeleine : 06.50.88.50.10
Mme CLERC Francine : 06.13.97.64.25
Dressing solidaire - ouvert à tous - dépose et vente
ouverture mardi et samedi de 9h30 à 11h30
mercredi et vendredi de 14h à 17h30

LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire
Tél : 06.68.16.23.67

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08
Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque
mois de 10H30 à 11H30

DIVERS

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de
l'Hôpital à Brignoles,
2 fois par mois de 9h à 12h
Pour tous renseignements ou rendez-vous
Tél au 04.98.05.93.81

C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles
Cité Administrative, Rue des Déportés
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

MER : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements au 04.22.43.90.10

ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**

NUMEROS UTILES



MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40

- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

- Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Mail : pm@ste-anastasiie.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45 reçoit le mardi et le jeudi
de 9H à 11H30

- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :
Tel : 04.94.69.64.47
reçoit le lundi et jeudi de 9H à 11H30

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y
compris les simples contacts ou demandes de
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à
Rocbaron : **04.94.86.40.24**

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
32 37

CENTRE MEDICAL D'URGENCE

13 ZAC Des Fontaites 83136 FORCALQUEIRET
04.94.78.51.78 ou 07.68.35.58.55

DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis
à votre disposition pour contacter France Télécom

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30